

Session Plénière du 19 octobre 2023

Rapport N°23.04.03 Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Une fois encore le rapport d'orientations ne comporte pas de trajectoire budgétaire pour la fin de mandature, il nous a été répondu qu'il y avait trop d'incertitudes pour l'établir.

Dès lors quel est le sens de ce débat d'orientations dont la prospective constitue un élément substantiel ?

Vous avez déclaré à la presse, Monsieur le Président, préparer « *un budget qui sera tout sauf de gestion, mais avant tout de mobilisation et d'action* ».

Vous rappelez d'ailleurs en préambule les 6 priorités qui structurent l'action régionale en 2024.

Mais vous devez admettre en même temps que « *nos recettes augmentent moins vite que nos coûts* », pendant que le CESER pointe les dépenses « incontournables », c'est un point que j'ai souvent souligné.

Et il nous a bien été précisé en commission que c'est le niveau de l'Épargne Brute, principal déterminant de la capacité de désendettement, qui pilotera le volume de l'investissement, ce qui en fait la variable d'ajustement face à des dépenses de fonctionnement contraintes et dont la croissance est difficilement maîtrisée, sans compter les dépenses nouvelles.

Quelques remarques sur les investissements à venir, un peu plus de 2 milliards d'euros d'ici la fin de mandature, avec les réserves que je viens d'évoquer.

Le montant le plus élevé c'est toujours pour les transports, qui pourrait atteindre 833 M€, je note le conditionnel, hors TET, et avec une concentration en fin de période qui ne manque pas d'interroger sur sa faisabilité.

Encore ce montant n'intègre-t-il pas les projets de RER métropolitains pour lesquels nous sommes dans l'attente d'une décision gouvernementale, mais dont voyons assez mal comment ils pourraient être pris en compte dans le cadre du CPER 2023-2027.

Nous appelons à la vigilance sur ce point, il ne faudrait par ce biais que la Région favorise une fois encore la métropolisation, je crois que le Vice-Président aux transports partage également ses réserves.

Nous avons déjà formulé un avis défavorable à la première version du projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf sur Loire, préconisant une solution plus légère type tram-train, avec un financement conséquent de la Métropole.

Il existe aussi des solutions nouvelles, comme les michelines légères, développées par une société française, qui seraient également une réponse adaptée, y compris pour des trajets comme Tours-Loches, avec une division par deux des coûts de maintenance et d'infrastructure.

C'est une question qui mériterait un large débat.

Sur le patrimoine des lycées, nous sommes étonnés de voir que les investissements pour la performance énergétique des lycées, autre priorité affichée, sont eux aussi repoussés en 2026 et 2027 pour 70% du montant prévu.

Globalement, vous recensez un certain nombre d'AP/AE dans la mise en œuvre du cadre budgétaire de mandat, la liste n'est pas exhaustive puisqu'elle porte sur un peu moins de 1 milliard d'euros, mais nous nous voyons seulement 158 millions programmés en 2024, et 356 millions en 2026, j'aimerais savoir comment vous parviendrez à les traduire en crédits de paiement.

En ce qui concerne les CRST, vous dites vouloir « *mieux répondre plus encore aux besoins de proximité* » mais en ajoutant de nouvelles conditionnalités, avec 40% des crédits affectés à « la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique. »

Le CESER pose, à juste titre, la question de leur déclinaison dans les bassins de vie, et j'avoue que nous partageons cette inquiétude en raison de la vision très idéologique de l'écologie que partagent certains membres de votre majorité.

Cette nouvelle conditionnalité ne doit pas être un frein au développement des territoires, d'autant plus qu'elle vient s'ajouter à la contrainte du « zéro artificialisation nette » qui pénalise les territoires ruraux alors que les agglomérations et les métropoles disposent très souvent de surfaces disponibles, je pense aux nombreuses friches industrielles.

Il y aurait beaucoup d'autres remarques à faire sur les orientations mais je dois conclure, en reprenant peut-être l'avis du CESER, qui redit, comme lors de l'examen du compte administratif, que « *l'exécutif régional va nécessairement être amené à faire des choix, en réinterrogeant l'ensemble de ses dispositifs. Ce serait l'occasion de revoir les interventions régionales, dans un objectif de simplification.* »

Tout est dit, mais je doute que votre majorité parvienne à se remettre en cause, et encore moins à se mettre d'accord pour modifier le cap, avant qu'il ne soit trop tard.

Je n'ai pratiquement plus le temps d'évoquer la DM2, qui comporte une bonne nouvelle du côté de la convention TER avec des recettes améliorées et un devis SNCF sur le surcoût de l'énergie revu à la baisse, mais qui alerte sur le maintien du niveau de la participation de l'État en matière de formation professionnelle.

